

# RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

---

## INTRODUCTION

Comme le rapport du Comité tourne essentiellement autour de politiques ayant pour objet de limiter les émissions canadiennes de gaz carbonique, l'un des principaux gaz à effet de serre, il semble approprié, en guise d'introduction, de donner un aperçu du cadre qui a été proposé comme réponse du gouvernement aux 25 recommandations. Ceci inclut le *Plan vert du Canada* et la *Stratégie proposée d'action nationale sur le réchauffement de la planète*. Les membres seront familiers avec le Plan vert. Ils pourraient ne pas être aussi familiers avec la Stratégie d'action nationale dont nous donnons un résumé ci-dessous.

## La Stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète

Conscients de la nécessité d'adopter une approche coordonnée et de se consulter, les ministères fédéraux de l'Énergie et de l'Environnement, en collaboration avec leurs équivalents des provinces et des territoires, ont élaboré la Stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète. La Stratégie fut passée en revue par les ministres fédéral et provinciaux de l'environnement en novembre 1990. Les ministres s'entendirent pour rendre la Stratégie publique aux fins de discussion. Ils firent également parvenir le document à leurs collègues de l'énergie pour examen. La Stratégie constitue une approche globale et graduée et qui procure un cadre dans lequel peuvent s'insérer les initiatives canadiennes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le premier train de mesures comprendra des initiatives axées sur l'efficacité énergétique, initiatives qui soient économiquement et socialement attrayantes en soi. Il est également proposé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux commencent l'examen de mesures plus hardies et d'une plus grande portée et qui pourraient se révéler nécessaires pour atteindre l'objectif de stabilisation ou d'autres objectifs. Elles pourraient être de l'ordre du recours à la taxation et à diverses mesures fiscales, des structures de tarification de l'électricité, d'encouragements donnés à une plus grande efficacité dans l'utilisation et la conservation de l'électricité et du gaz par opposition à une augmentation de l'approvisionnement, de changements au mode de vie et dans le mode de fonctionnement de nos villes.

Suivant la Stratégie d'action nationale proposée, la stratégie de limitation du Canada face au changement climatique reposerait sur les principes fondamentaux suivants : globalité, importance des ententes internationales et souplesse.

**Globalité** : Le principe de l'approche globale signifie que la réponse au problème du réchauffement de la planète doit toucher tous les principaux gaz à effet de serre, les sources de, ces derniers autant que leurs réservoirs.

**Entente internationale** : Le deuxième principe repose sur la notion que le problème du réchauffement de la planète est, par définition, planétaire et qu'il ne peut être résolu par un seul pays ou par un seul groupe de pays. Il y faut un effort international concerté.